

Direction de l'évaluation des risques

## **Groupe d'expertise collective d'urgence GECU *Bactrocera dorsalis***

### **Procès-verbal de la réunion du 02/10/2019**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.*

*Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet ([www.anses.fr](http://www.anses.fr)).*

#### **Etaient présent(e)s :**

- Membres du groupe d'expertise collective d'urgence et rapporteurs (par vidéoconférence)
  - Valérie BALMES
  - Antonio BIONDI
  - Philippe RYCKEWAERT
  - François VERHEGGEN
- Coordination scientifique de l'Anses

#### **Présidence**

M. François VERHEGGEN assure la présidence de la séance.

#### **1. ORDRE DU JOUR**

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : « Evaluation du risque lié à la capture de *Bactrocera dorsalis* à proximité du marché d'intérêt national de Rungis en France métropolitaine (saisine 2019-SA-0145) ».

L'ordre du jour comprend trois points :

1. Audition de Madame Julie HANOT, conseillère agricole à la SEMMARIS (Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne)
2. Validation des niveaux de risque et d'incertitude pour la question 1 de la saisine (partie « évaluation de la probabilité d'introduction et de dissémination ») au regard des compléments obtenus via l'audition



3. Finalisation de la réponse à la question 2 (partie « Recommandation des mesures de gestion »).

## 2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer suite à l'analyse des déclarations publiques d'intérêts réalisées par la coordination scientifique, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

## 3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 4 experts sur 4 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise réalisée en urgence sont détaillées au niveau de l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

Pour rappel, le GECU s'est réuni deux fois avant la dernière réunion, le 17 et le 23 septembre 2019.

La première réunion a permis de

- présenter le contexte de la saisine,
- recueillir les premières avis et réponses des experts à la question 1 posée par la saisine au regard des documents et de la recherche bibliographie qu'ils ont réalisée,
- établir un plan du rapport et une méthodologie de réponse,
- définir les contributions de chaque expert.

La deuxième réunion a permis de

- recueillir les apports de chaque expert,
- finaliser les conclusions de la question 1 après avoir débattu sur les probabilités et les niveaux d'incertitude associés
- mettre en évidence les données encore manquantes
- préparer les éléments de réponse à la question 2.

La troisième réunion a permis d'apporter quelques compléments d'information sur la gestion des déchets sur le site de Rungis via l'audition. Ces éléments sont intégrés dans le rapport et leur incidence sur les réponses à la question 1 est étudiée. La partie « Recommandations des mesures de gestion » est travaillée en structurant son contenu (description générale des mesures disponibles, projection de leur application dans le contexte de la saisine, choix des recommandations pertinentes).

Sur la base des éléments de bibliographie scientifique disponibles et des autres sources de données présentés dans le rapport, le GECU estime :

- qu'il est modérément probable (incertitude modérée) que les individus *B. dorsalis* présents à proximité du marché de Rungis infestent les fruits sains transitant par Rungis.
- qu'il est modérément probable (incertitude modérée) que des déchets de fruits présents dans le marché de Rungis soient infestés par *B. dorsalis*.



- qu'il est probable (incertitude modérée) que des fruits et légumes cultivés aux alentours de Rungis soient infestés par *B. dorsalis*.

Le GECU a identifié des mesures de gestion applicables au contexte de cette saisine et potentiellement efficaces pour réduire la dissémination et les pontes de *B. dorsalis*. Celles-ci incluent

- dans le marché : gestion stricte et uniforme des déchets, stations d'appâtage et technique de l'annihilation des mâles

- dans les verger/jardins aux alentours de Rungis : enlèvement des fruits restant après récolte, stations d'appâtage et technique de l'annihilation des mâles.

Le GECU recommande fortement que soient développés et mis en place des plans de surveillance (propositions de renforcement du plan actuel), des plans d'urgence et d'action pour prévenir l'établissement de populations de *B. dorsalis* sur le sol métropolitain, notamment afin de protéger l'agriculture française et le commerce extérieur.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Après débat, les experts adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise collective relative à l'évaluation du risque lié à la capture de *Bactrocera dorsalis* à proximité du marché d'intérêt national de Rungis en France métropolitaine ». Lors de cette phase, le collectif a été amené à définir des modifications mineures à intégrer aux conclusions et autres parties du rapport. De ce fait, la vérification complémentaire par tous les membres du GECU de l'intégration des modifications actées en réunion a été réalisée par mail.

Le groupe d'expertise collective en urgence adopte les conclusions de l'expertise et donne mandat à l'Anses pour les finaliser en déclinant les demandes d'évolutions formulées par les experts lors de la dernière réunion du collectif.

Le Président du GECU  
François VERHEGEN